

Procès-verbal des votes
du Conseil communal de Sanem
de la séance publique
du vendredi, 17 octobre 2025

date de l'annonce publique:	10 octobre 2025
date de la convocation des conseillers:	10 octobre 2025
début:	08h00
fin:	11h05

Présents:

Mme Asselborn-Bintz Simone, présidente,
M. Gaston Anen, M. Bronzetti Denis, Mme Cecchetti Myriam, M. Dahm Yves, M. Da Silva Bruno, M. Faber Serge, M. Gierenz Steve, M. Haas Marc, M. Kripler Max, M. Maximilien Lehnén, Mme Logelin Anne, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, Mme Romeo Franca, Mme Schammo Mara,
Mme Manon Greven, secrétaire communale

Absent•s excusé•s : M. Goelhausen Marco, conseiller

Premier votant : M. Da Silva Bruno

Monsieur Goelhausen Marco délègue son droit de vote à Monsieur Gierenz Steve pour les points 1 à 30, à l'exception du point 28.

Madame Logelin Anne n'a pas pris part au vote des points 1 et 2.

Monsieur Bronzetti Denis n'a pas pris part au vote des points 10, 11, 12a et 12b.

Monsieur Marc Haas n'a pas pris part au vote des points 14a et 14b.

Ordre du jour :

Assermentation de Monsieur Lehnén Maximilien comme nouveau conseiller

Le Collège des bourgmestre et échevins demande au Conseil communal de bien vouloir ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

14b.i. Subsidés en faveur d'organisations non gouvernementales.

Crédit supplémentaire : 503,- € (3/191/648120/99001)

Vote unanime

14b.ii. Approbation d'un subside extraordinaire unique de 503,- € au profit de l'a.s.b.l. Gemeng Suessem Hëllef

Vote unanime

1. Correspondance et informations
2. Approbation de rapports (19 septembre 2025, 02 octobre 2025)

Vote unanime

3. Explications de la part de SUDnergie S.A. relatives aux panneaux photovoltaïques

Prise de connaissance

Projets

4. Réaménagement de la cuisine de l'école 2000 à Soleuvre
Devis estimatif détaillé : 120.000,- € (article budgétaire : 4/910/221312/25044)

Vote unanime

5. Acquisition de trois défibrillateurs. Devis estimatif détaillé: 20.000,00- € (article budgétaire : 4/130/222100/25048)

Vote unanime

Aménagement communal

6. *Modifications ponctuelles de plans d'aménagement particuliers :*
a. Approbation du projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier - nouveau quartier Geesserwee (réf.: PAP-NQ - 2015-05 - MOD-02)

Vote unanime

- b. Approbation du projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier - nouveau quartier BELVAL 04-03 (réf.: PAP-NQ - 2011-02 - MOD-01)

Vote unanime

- c. Approbation du projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier - nouveau quartier Belval Nord - Wëlleschtrausch (réf.: PAP-NQ - 2020-12 - MOD-02)

Vote unanime

7. Classement comme monument national des immeubles sis 15, rue Dicks Lentz et 6-6A, rue des Alliés à Belvaux

Vote(s) positif(s): 15	Vote(s) négatif(s): 1	Abstention(s) : 1
Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone Bronzetti Denis, Da Silva Bruno, Dahm Yves, Faber Serge, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Haas Marc, Krippeler Max, Lehnen Maximilien, Logelin Anne, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Romeo Franca	Schammo Mara	Cecchetti Myriam

8. *Dénomination de rues :*
a. Approbation de la dénomination du tronçon de rue dans le PAP-NQ 2016-04 - Belval-Nord 04-04 à l'est de la rue "Rue Pir Kremer" à Belvaux

Vote unanime

- b. Approbation de la dénomination de la rue du PAP-NQ 2019-02 - Op der Wisschen à Sanem

Vote unanime

9. Approbation de l'avenant à la convention d'exécution du PAP-NQ 2006-07 Lycée technique Belval et parc Belval Sud concernant la réalisation de la partie « Quai de bus du Lycée Bel-Val » prévus par la modification ponctuelle MOD-01 du PAP-NQ 2006-07

Vote unanime

Transactions immobilières

10. *Contrats et conventions :*
a. Approbation du 3ième avenant au contrat de bail avec l'association sans but lucratif CIGL Sanem pour le projet « Spullkëscht »

Vote unanime

- b. Approbation de la convention relative aux participations financières pour l'acquisition de terrains à Belvaux « PAP BELVAL SUD »

Vote unanime

- c. Approbation de la convention aux aides à la construction d'ensembles pour le projet sis 4d, rue de la Fontaine à Sanem – appartement 3 I

Vote unanime

- d. Approbation de la convention aux aides à la construction d'ensembles pour le projet sis 4d, rue de la Fontaine à Sanem – appartement 4 I

Vote unanime

- e. Approbation d'un avenant à une concession de droit de superficie – cession d'un droit de superficie et vente au profit de la société Muller Pneus Sàrl dans la zone d'activités commerciales et économiques « Um Woeller »

Vote unanime

II. Compromis :

- a. Approbation d'un compromis de cession à titre gratuit concernant une parcelle de terrain sise à Belvaux

Vote unanime

- b. Approbation d'un compromis de cession à titre gratuit concernant une parcelle de terrain sise dans la « rue d'Esch » à Sanem

Vote unanime

- c. Approbation d'un compromis de vente à Belvaux

Vote unanime

- d. Approbation d'un compromis de vente :
 - i. Reclassement de la parcelle 1946/9410 sise à Sanem du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal

Vote unanime

- ii. Approbation d'un compromis de vente concernant une parcelle de terrain sise à Belvaux

Vote unanime

12. Actes

- a. Approbation d'un acte de cession à titre gratuit avec la société en commandite simple « SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGORA S.A. et Cie » concernant des terrains à Belvaux

Vote unanime

- b. Approbation de l'acte rectificatif à l'acte du 22 mai 2025 de cession à titre gratuit avec la société en commandite simple « SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGORA S.A. et Cie » concernant des terrains à Belvaux

Vote unanime

- c. Approbation d'un acte rectificatif concernant une parcelle de terrain sis à Soleuvre

Vote unanime

- d. Approbation d'un acte de vente :
 - i. Reclassement de la parcelle 276/9270 sise à Belvaux du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé Communal

Vote unanime

- ii. Approbation d'un acte de vente concernant deux parcelles de terrain à Soleuvre

Vote unanime

e. *Approbation d'un acte droit d'emphytéose et vente :*

- i. Remboursement des intérêts dans le cadre du projet à Belval Nord
Nouveau crédit : 400.000,- € (3/690/668000/99001)

Vote unanime

- ii. Frais d'infrastructures publiques dans le cadre du projet à Belval Nord
Nouveau crédit : 741.009,91 € (4/690/221323/20055)

Vote unanime

- iii. Approbation d'un acte droit d'emphytéose et vente avec la SNHBM – Premier Chapitre

Vote unanime

- iv. Approbation d'un acte droit d'emphytéose et vente avec la SNHBM – Deuxième Chapitre

Vote unanime

13. Approbation d'un procès-verbal d'adjudication publique par voie parée du 23 septembre 2025 concernant une maison d'habitation sise 103 rue de Belvaux à Soleuvre

Vote unanime

Finances communales

14. a. Approbation de divers subsides

Vote unanime

14. b. i. Subsides en faveur d'organisations non gouvernementales.
Crédit supplémentaire : 503,- € (3/191/648120/99001)

Vote unanime

14. b.ii. Approbation d'un subside extraordinaire unique de 503,- € au profit de l'a.s.b.l. Gemeng Suessem Hëllef

Vote unanime

15. *Adaptation de taxes communales :*

- a. Adaptation des taxes communales relatives aux cimetières

Concessions funéraires	
Concession fosse par mètre pour une durée de validité de 30 ans	300,00 €
Renouvellement d'une concession fosse par mètre pour une durée de validité de 30 ans	300,00 €
Concession fosse pour une durée de validité de 30 ans au pré de la mémoire	150,00 €
Renouvellement d'une concession fosse pour une durée de validité de 30 ans au pré de la mémoire	150,00 €
Concession columbarium (columbariums à niches ou enterrés) pour une durée de validité de 30 ans	1.000,00 €
Renouvellement d'une concession columbarium (columbariums à niches ou enterrés) pour une durée de validité de 30 ans	1.000,00 €
Confections de fosses	
Enterrement simple profondeur d'un cercueil*	au prix coûtant
Enterrement double profondeur d'un cercueil*	au prix coûtant
Enterrement d'une urne*	au prix coûtant
Dépôt d'urnes dans un columbarium ou un caveau	

Dépôt d'une urne dans un columbarium (columbariums à niches ou enterrés)*	55,00 €
Dépôt d'une urne dans un caveau (fosse)*	55,00 €
Dispersion ou dépôt des cendres	
Dispersion des cendres d'une urne*	55,00 €
Dépôt d'une urne autodégradable*	55,00 €
Utilisation de la morgue	
Utilisation de la morgue lors d'une cérémonie*	55,00 €
Utilisation de la morgue pour le dépôt d'un cercueil (Belvaux ou Soleuvre) par jour	20,00 €
Exhumations	
Exhumation d'une fosse simple profondeur	au prix coûtant
Exhumation d'une fosse double profondeur	au prix coûtant
Exhumation d'une urne d'une fosse	au prix coûtant
Exhumation d'une urne d'un columbarium (columbariums à niches ou enterrés)	55,00 €

* Si ces services sont rendus un dimanche, un jour férié légal ou un jour férié de rechange, la taxe correspondante est majorée de 100%.

* Si ces services sont rendus un samedi la taxe correspondante est majorée de 50%.

Vote(s) positif(s): 15	Vote(s) négatif(s): 1	Abstention(s) : 1
Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone Bronzetti Denis, Da Silva Bruno, Dahm Yves, Faber Serge, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Haas Marc, Kripler Max, Lehnen Maximilien, Logelin Anne, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Romeo Franca	Cecchetti Myriam	Schammo Mara

b. Adaptation des taxes pour l'utilisation des locaux et installations communaux

Vote unanime

16. Abrogation de taxes communales :

a. Abrogation de la taxe relative à la revente des masques de protection

Vote unanime

b. Abrogation des taxes de vente relatives au livre Seelebunn

Vote unanime

c. Abrogation de la taxe relative à la revente des gourdes en acier

Vote unanime

17. Fixation d'impôts :

a. Fixation de l'impôt foncier pour l'année 2026

A	Propriétés agricoles	400%
B1	Constructions industrielles ou commerciales	800%
B2	Constructions à usage mixte	400%
B3	Constructions à autre usage	200%
B4	Maisons unifamiliales, maisons de rapport	200%
B5	Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	400%
B6	Terrains à bâtir à des fins d'habitation	600%

Vote unanime

b. Fixation du taux de l'impôt commercial communal de l'année 2026

Impôt commercial communal	350%
---------------------------	------

Vote unanime

18. Approbation du décompte de l'année 2024 de l'asbl Jugendtreff SaBa

Vote unanime

Enseignement

19. Approbation du plan d'encadrement périscolaire pour l'année scolaire 2025–2026

Vote unanime

Office social

20. *Demande d'avis du conseil communal concernant une décision du conseil d'administration de l'Office social de Sanem :*

- a. Demande d'autorisation d'un employé communal (m/f/d) groupe d'indemnité CI – administratif d'exercer pendant le temps libre en tant que freelance

Avis favorable

- b. Présentation du rapport d'activité 2024 de l'Office social de Sanem

Prise de connaissance

Circulation

21. Modification du règlement de circulation de la commune de Sanem

Article 1:

Les dispositions concernant la **rue Leonardo da Vinci (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
1/2/1	Circulation interdite	Excepté riverains et autobus : entre la rue Thérèse Glaesener-Hartmann et l'avenue Michel Majerus, dans les deux sens
4/2/1	Stationnement interdit	des deux côtés de la rue

Article 2:

Les dispositions concernant la **rue Salvador Dali (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
1/2/1	Circulation interdite	Excepté riverains et autobus : entre l'avenue Michel Majerus et la rue Thérèse Glaesener-Hartmann, dans les deux sens
4/2/1	Stationnement interdit	des deux côtés de la rue

Vote unanime

22. Approbation de règlements d'urgence pris par le Collège des bourgmestre et échevin•e•s

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion de l'ouverture des rues Leonardo da Vinci et rue Salvador Dali à Belvaux à la circulation, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 03 octobre 2025 (U025-077) ;

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux d'adaptation du regard du réseau d'eau potable dans la rue Metzlerlach à Soleuvre, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 10 octobre 2025 (U025-078) ;

Vote unanime

Personnel

23. Création d'un poste de salarié•e polyvalent•e, carrière A3, à raison de 75% d'une tâche complète et à durée indéterminée, sous le champ d'application de la CCT-SUD pour les besoins des services de régie, département « nettoyage »

Vote unanime

Divers

24. Résolution relative à la sortie du nucléaire et au développement des énergies renouvelables

Le Conseil Communal,

Considérant que l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) française a autorisé les prescriptions génériques pour la poursuite de l'exploitation de la centrale nucléaire de Cattenom au-delà de 2026, et que des prescriptions spécifiques pour la prolongation de la durée de vie du réacteur n°1 devraient être arrêtées début 2027 ;

Considérant que l'énergie nucléaire présente des risques technologiques majeurs, qu'elle reste une source d'énergie ni renouvelable, ni durable, et qu'aucun accident grave ne peut jamais être exclu, comme l'ont démontré Three Mile Island (1979), Tchernobyl (1986) et Fukushima (2011) ;

Considérant que la présence de fissures dues à la corrosion sous contrainte à Cattenom demeure sans solution technique définitive, et constitue une menace grave pour la sécurité des habitants et l'environnement naturel des communes luxembourgeoises ;

Considérant que les réacteurs de Cattenom, conçus pour une durée de vie initiale de 40 ans, présentent aujourd'hui des risques accrus liés au vieillissement des matériaux, à la difficulté d'inspection de certaines infrastructures, et à des protections jugées insuffisantes contre certains scénarios d'accident majeur, notamment les crashes d'avion ;

Considérant que l'énergie nucléaire produit des déchets radioactifs dont la gestion sûre et définitive n'est toujours pas garantie, et qu'elle transfère aux générations futures des risques et des coûts considérables, en contradiction avec les principes de durabilité et de précaution ;

Considérant que les réacteurs nucléaires, tels que ceux de Cattenom, dépendent fortement de la disponibilité en eau pour leur refroidissement, et que les effets du changement climatique (sécheresses accrues, hausse de température des cours d'eau) aggravent les difficultés de refroidissement et augmentent les risques pour la sûreté nucléaire ainsi que pour les écosystèmes aquatiques ;

Considérant que la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires ou la construction de nouveaux réacteurs mobilise des ressources financières considérables, qui, si elles étaient affectées au développement des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, permettraient d'accélérer l'atteinte d'un approvisionnement énergétique sûr, durable et compétitif ;

Considérant que, malgré les aides substantielles accordées au niveau national et européen en faveur du développement des énergies renouvelables, la poursuite d'investissements considérables dans le nucléaire constitue une contradiction majeure et risque de compromettre l'atteinte rapide de la neutralité carbone ;

Considérant que le Luxembourg, du fait de sa taille et de ses limites de production interne, doit renforcer ses coopérations européennes (Benelux, North Seas Energy Cooperation, Forum Pentalatéral de l'Énergie) et investir dans des projets transfrontaliers afin de garantir un accès à l'électricité renouvelable, notamment issue de l'éolien offshore en mer du Nord ;

Considérant que, depuis la précédente prolongation de la centrale de Cattenom, de nouvelles capacités de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolienne, biogaz) ont été mises en service au

Luxembourg et dans la Grande Région, ce qui impliquerait la fermeture progressive d'installations nucléaires plutôt que la prolongation de leur durée d'exploitation ;

Considérant que la prolongation de la centrale de Cattenom devrait, conformément aux obligations internationales, faire l'objet d'une étude d'impact environnemental transfrontalière, et que la France n'a pas respecté cette exigence, contrairement au principe de coopération entre États voisins ;

Considérant que les communes allemandes voisines s'engagent également contre la prolongation de la centrale de Cattenom, et qu'une coopération transfrontalière renforcée est indispensable pour défendre la sécurité des populations de la Grande Région ;

Considérant que les communes luxembourgeoises, réunies dans l'Alliance contre l'énergie nucléaire, représentent aujourd'hui plus de trente collectivités qui partagent une position claire de rejet du nucléaire et d'engagement en faveur de la transition énergétique ;

Considérant que les communes, en tant qu'échelons de proximité, jouent un rôle central pour sensibiliser la population, promouvoir les énergies renouvelables locales (solaire, éolien, biogaz, géothermie, pompes à chaleur, réseaux de chaleur, électromobilité), et soutenir l'évolution vers un système énergétique décentralisé et résilient ;

Considérant la délibération du Conseil Communal du 11 juillet 1986 relative à la ratification de la décision d'urgence de déposer, ensemble avec les collègues échevinaux d'autres communes, un recours contre l'arrêté du 21 février 1986 relatif à l'autorisation de rejet d'effluents radioactifs liquides par le centre de production nucléaire de Cattenom auprès du tribunal administratif à Strasbourg à la date du 12 mai 1986 ;

Considérant la délibération du Conseil Communal du 11 juillet 1986 autorisant le collège des bourgmestre et échevins d'ester en justice contre le rejet d'effluents radioactifs liquides de la centrale de Cattenom ;

Considérant la délibération du Conseil Communal du 23 décembre 1988 autorisant le collège échevinal de continuer la procédure judiciaire en relation avec la centrale de Cattenom ;

Considérant la délibération du 22 mai 1995 décidant de faire appel du jugement du Tribunal administratif de Strasbourg rejetant les requêtes des communes luxembourgeoises contre les arrêtés autorisant le rejet d'effluents radioactifs par Cattenom ;

Vu la délibération du 1^{er} avril 2011 relative à la revendication de fermeture de Cattenom et l'approbation de l'initiative à prendre par les communes luxembourgeoises situées à l'intérieur du rayon de sécurité de 25km

décide :

1. De réaffirmer son opposition ferme à l'énergie nucléaire et de rejeter toute prolongation de la durée de vie de la centrale de Cattenom, ainsi que toute construction de nouvelles unités nucléaires dans les pays voisins ;

2. De rappeler que la politique énergétique luxembourgeoise doit être guidée par le principe de précaution et par la justice intergénérationnelle, et de rejeter tout choix technologique qui reporte sur les générations futures des risques ou des charges liés aux déchets nucléaires ;

3. De confirmer son opposition explicite non seulement à la prolongation de Cattenom, mais plus généralement à l'énergie nucléaire comme option énergétique, car elle est incompatible avec les objectifs climatiques et de transition énergétique ;

4. D'exiger du gouvernement luxembourgeois une politique nationale claire et résolument anti-nucléaire, cohérente avec les objectifs climatiques et énergétiques du Luxembourg et de l'Union européenne ;

5. De soutenir activement le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, et de demander la suppression des obstacles administratifs et réglementaires qui entravent les initiatives locales en la matière ;

6. De participer activement aux consultations publiques relatives à la prolongation de Cattenom et, le cas échéant, d'introduire des recours afin de défendre les intérêts de la population ;

7. De renforcer la coopération intercommunale et transfrontalière au sein de l'Alliance des communes contre l'énergie nucléaire, en vue de démarches politiques, juridiques et citoyennes communes ;

8. De continuer à informer et sensibiliser la population sur les risques du nucléaire et sur les alternatives renouvelables existantes, notamment via l'utilisation d'électricité verte, l'autoconsommation et le partage d'énergie renouvelable ;
9. De mandater le bourgmestre ou son délégué pour représenter la commune dans le dialogue avec le ministre de l'Énergie, avec les autorités nationales et européennes compétentes, et au sein de l'Alliance des communes.

Vote(s) positif(s): 16	Vote(s) négatif(s): 1
Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone, Bronzetti Denis, Cecchetti Myriam, Da Silva Bruno, Dahm Yves, Faber Serge, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Haas Marc, Kripler Max, Lehnen Maximilien, Logelin Anne, Lorange Mike, Morgenthaler Nathalie, Romeo Franca	Schammo Mara

25. Avis conjoint relatif aux projets de plan d'action contre le bruit 2025

Vote unanime

26. Convention entre les communes membres concernées du syndicat intercommunal ZARÉ concernant la ventilation du nombre des emplois salariés pris en compte dans l'enveloppe du nombre des emplois salariés du Fonds de dotation globale des communes pour l'année 2024

Vote unanime

27. Approbation de la convention relative à la mise à disposition de la salle dénommée « Ale Museksall » à Sanem pour la période des travaux de rénovation du local habituel de l'Épicerie solidaire « Eis Epicerie »

Vote unanime

28. Modification de la composition des commissions consultatives et du comité de prévention :
- Modification de la composition du comité de prévention

		Nom	Prénom	Statut	Fonction	OUI	NON
1	Démission	Grisius	Nicolas	Contrôleur Direction Région Sud-Ouest	Police GD	16	
2	Nomination	Zirves	Laurent	Contrôleur Direction Région Sud-Ouest	Police GD	16	
3	Démission	Speck-Braun	Patricia	Conseillère	DP	16	
4	Nomination	Lehnen	Maximilien	Conseiller	DP	16	

Vote unanime

29. Approbation des statuts :
- Approbation des statuts de l'association « Cool Mums Asbl »

Vote unanime

- Prise de connaissance des nouveaux statuts de l'association « Den Hiecht Zolwer-Bieles Asbl »

Vote unanime

30. Questions et divers

Séance à huis clos

Personnel

31. Réduction du service provisoire d'un·e fonctionnaire communale du groupe de traitement DI, sous-groupe à attributions particulières

Réduction du service provisoire accordée

32. Réduction du service provisoire d'un·e fonctionnaire communale du groupe de traitement DI, sous-groupe à attributions particulières

Réduction du service provisoire accordée

33. Réduction de la période d'initiation d'un·e employé·e communale, groupe d'indemnité BI, sous-groupe administratif

Réduction de la période d'initiation accordée

34. Promotion d'un·e fonctionnaire communale au grade I2 du groupe de traitement BI, sous-groupe administratif, à partir du 1er octobre 2025

Promotion accordée

35. Nomination d'un·e coordinateur·rice sportif·ve, sous le régime de l'employé·e communal·e, groupe d'indemnité BI, sous-groupe administratif, à plein temps et à durée indéterminée pour les besoins de l'administration communale

Est nommé : M. GANTREL Daniel

Anen Gaston	Asselborn-Bintz Simone	Bronzetti Denis
Cecchetti Myriam	Da Silva Bruno	Dahm Yves
Faber Serge	Gierenz Steve	Goelhausen Marco
Haas Marc	Kripler Max	Lehnen Maximilien
Logelin Anne	Lorang Mike	Morgenthaler Nathalie
Romeo Franca	Schammo Mara	